CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 6 novembre 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Jean-François Caron, Gaétan Bergeron formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Sont absentes : Mesdames Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet et Valérie Lora Truchon.

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-191

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023
4. Adoption des comptes à payer du 1er au 31 octobre 2023
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 364 300$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023
6. Résolution d'adjudication d'un emprunt au montant de 364 300$
7. Projet de prévention dans le cadre de prévention des sinistres- sécurité publique
8. Ouverture des offres pour la vente d'un tracteur John Deere avec souffleur
9. Emprunt temporaire au montant de 500 000$ en attente des versements de la TECQ 2019-2024
10. projet « Aménagements comestibles par la MRC de la Matanie
11. Appui au projet OBV Nord-Est-Bas-St-Laurent « Lacs en villégiature : vers des actions concertées pour l'amélioration de la qualité de l'eau »
12. Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
13. Nomination de M. Omer Gauthier, responsable de la patinoire
14. Engagement de M. Éric Gaudreau, opérateur de machinerie de déneigement
15. Autorisation d'achat : A) Réservoir à diesel pour camion Dodge Ram
    B) Construction d'une salle de repos au garage municipal
16. Questions diverses : A)
17. Période de questions réservée au public
18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023

2023-192

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2023.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2023

2023-193

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité que le paiement des comptes du 1er au 31 octobre 2023 soit autorisé pour un montant de 167 825.37$.
ADOPTÉE

5- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 364 300$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2023 .

2023-194

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Ulric souhaite emprunter par billets pour un montant total de 364 300 $ qui sera réalisé le 14 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts # 2023-344	Pour un montant de $
	364 300 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2023-344, la Municipalité de Saint-Ulric souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron, et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1.les billets seront datés du 14 novembre 2023;

2.les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;

3.les billets seront signés par le maire Monsieur Michel caron et la greffierère-trésorierère Madame Louise Coll;

4.les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	**15 700 $**	
2025.	**16 500 $**	
2026.	**17 600 $**	
2027.	**18 700 $**	
2028.	**19 700 $**	**(à payer en 2028)**
2028.	**276 100 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2023-344 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
ADOPTÉE

6- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 364 300$

2023-195

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2023, au montant de 364 300 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 700 $	5,38000 %	2024
16 500 $	5,38000 %	2025
17 600 $	5,38000 %	2026
18 700 $	5,38000 %	2027
295 800 $	5,38000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,38000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 700 $	5,45000 %	2024
16 500 $	5,25000 %	2025
17 600 $	5,25000 %	2026
18 700 $	5,25000 %	2027
295 800 $	5,20000 %	2028

Prix : 98,26300 Coût réel : 5,64929 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

15 700 $	5,75000 %	2024
16 500 $	5,75000 %	2025
17 600 $	5,75000 %	2026
18 700 $	5,75000 %	2027
295 800 $	5,75000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,75000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron,
et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Ulric accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2023 au montant de 364 300 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2023-344. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.
ADOPTÉE

7-PROJET DE PRÉVENTION DES RISQUES CÔTIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES SINISTRES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-196

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Ulric confirme son intérêt à aller de l'avant avec un projet de prévention dans le cadre de prévention des sinistres de la Sécurité publique.
ADOPTÉE

8-OUVERTURE DES OFFRES POUR LA VENTE D'UN TRACTEUR JOHN DEERE AVEC SOUFFLEUR

2023-197

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offres pour la vente d'un tracteur John Deere avec souffleur publié sur le web de la municipalité et dans le journal L'Ulriçois ;
CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été déposée ;
Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité d' autoriser Madame Louise Coll, Directrice générale à publier la vente du tracteur Jonh Deere avec souffleur sur Kijiji, market place, les pacs et autres sur internet au prix de 15 000$.
ADOPTÉE

9-
ADOPTÉE

10- PROJET « AMÉNAGEMENTS COMESTIBLES » PAR LA MRC DE LA MATANIE

2023-199

CONSIDÉRANT l'étude de préfaisabilité et la proposition d'un aménagement comestible réalisé par la MRC de la Matanie en novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant est réservé dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Matanie ;

Pour ces motifs
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Ulric accepte la nouvelle proposition de la MRC de la Matanie, donc une aide de 1 500$ pour faire l'achat

des arbres comestibles aux endroits désignés par la MRC et que la plantation soit effectué par les employés municipaux aux printemps 2024.
ADOPTÉE

11- APPUI AU PROJET DE L'OBV NORD-EST BAS ST-LAURENT « LACS EN VILLÉGIATURE : VERS DES ACTIONS CONCERTÉES POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LEUR EAU

2023-200

CONSIDÉRANT le projet de L'Organisme des Bassins versants Nord-Est Bas-Saint-Laurent « lacs en villégiature : vers des actions concertées pour l'amélioration de la qualité de leur eau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux lacs de ciblés sur notre territoire : le lac des Iles et le Lac Minouche ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de lacs très fréquentés dont une problématique de qualité d'eau est soupçonnée ;

POUR CES MOTIFS
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Ulric confirme son intérêt à s'engager en tant que partenaire dans ce projet en fournissant une contribution financière en espèce d'une valeur de 500$.
ADOPTÉE

12-RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

2023-201

il est proposé par Madame Annie Bernier et unanimement résolu

- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **autorise la présentation du projet de** « Mise aux normes des infrastructures de sport et loisir » **au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;**

- **QUE soit confirmé l'engagement de** la municipalité de Saint-Ulric **à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;**

- **QUE** la Municipalité de Saint-Ulric **désigne** Madame Louise Coll, Directrice générale **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

  ADOPTÉE

13-NOMINATION DE M. OMER GAUTHIER, RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

2023-202

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité de nommer M. Omer Gauthier, responsable de la patinoire, selon les besoins de la municipalité aux taux établis selon l'échelle salariale en vigueur classe 1 échelon 6.
ADOPTÉE

14- ENGAGEMENT DE M. ÉRIC GAUDREAULT

2023-203

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité d'engager Monsieur Éric Gaudreault, opérateur de machinerie de déneigement à compter du 1er décembre 2023, selon les besoins de la municipalité au taux établi selon l'échelle salariale en vigueur classe 4 échelon 1.
ADOPTÉE

15- AUTORISATION D'ACHAT

A) RÉSERVOIR À DIESEL POUR CAMION DODGE RAM

2023-204

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité l'achat d'un réservoir à diesel pour installer dans le camion Dodge Ram au coût de 2 9000$+taxes. Que le montant de la dépense soit pris à même la réserve COVID.
ADOPTÉE

B) CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE REPOS AU GARAGE MUNICIPAL

2023-205

CONSIDÉRANT que les employés de voirie et de déneigement n'ont pas d'endroit confortable au garage pour une période de repos ;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser la construction d'une salle de repos au garage municipal pour une dépense d'environ 3 000$, pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

16- QUESTIONS DIVERSES

17- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-206

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h15.
ADOPTÉE

_____

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA Directrice générale Greffière-trésorière	Michel Caron, maire